

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 20 AOÛT 2025**

**OBJET / GAIA : Motion relative à la suspension du démarrage des projets immobiliers *Marienia* et *Usimendia* jusqu'à l'issue des élections municipales de mars 2026.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 14 août 2025.**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 21  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt août, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Jacques Lassus, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Jean-François Lacosta, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Jean-Paul Alaman, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Procurations : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Jean-Noël Magis ; Mme Isabelle Ayerbe à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze ; Mme Joana Lacarra à Mme Corinne Othatceguy ; M. Peio Etxeleku à Mme Marie Aristizabal ; Mme Argitxu Hiriart-Urruty à Mme Nathalie Aïçaguerre ; M. Jean-Paul Alaman à M. Jean-François Lacosta ; M. Xabier Heguy à M. Alain Boscq.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Amaia Beyrie est désignée secrétaire de séance.

Mme Aïçaguerre, Conseillère municipale expose :

**Considérant** que deux projets immobiliers d'envergure, identifiés sous les noms de *Marienia* et *Usimendia*, font l'objet de larges contestations exprimées par de nombreux habitants de Cambo-les-Bains et de ses environs, en particulier par les représentants du monde agricole et les associations de protection de l'environnement ;

**Considérant** que ces oppositions, soutenues de longue date, traduisent une inquiétude persistante quant à la soutenabilité environnementale, sociale et territoriale de ces projets ;

**Considérant** que les permis de construire relatifs à ces opérations demeurent sous le coup de recours contentieux toujours pendants devant les juridictions compétentes, et que la légalité de ces projets n'est donc pas définitivement établie ;

**Considérant** que les diverses expressions de protestation et les réponses institutionnelles qu'elles ont suscitées ont contribué à alimenter un climat local de crispation, voire de tension croissante ;

**Considérant** que les élections municipales prévues en mars 2026, soit dans moins de huit mois, constitueront une opportunité démocratique majeure pour que les électeurs de Cambo-les-Bains se prononcent clairement sur la poursuite ou l'abandon de ces deux projets ;

**Considérant** enfin que les procédures de recours et les mouvements de contestation déjà engagés ont eu pour effet de retarder significativement le démarrage des travaux, rendant moins impérieuse la notion d'urgence à quelques mois seulement d'une échéance électorale décisive ;

### **DEMANDE**

Ainsi, sans prétendre prendre position sur le bien-fondé des projets eux-mêmes, mais dans un esprit d'apaisement et de respect du processus démocratique à venir,

Le Conseil municipal de Cambo-les-Bains demande aux promoteurs immobiliers **Bouygues Immobilier** et **IN'SITOM**, porteurs respectifs des projets **Marienia** et **Usimendia**, de bien vouloir surseoir à tout démarrage de chantier relatif à ces opérations jusqu'à l'issue des élections municipales de mars 2026.

Cette demande se fonde sur la volonté du Conseil municipal de favoriser l'expression libre et éclairée de la souveraineté populaire au travers du scrutin local à venir.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mme Aïçaguerre et après avoir procédé à un vote au scrutin secret, à la majorité des suffrages exprimés :

**REJETE** la motion relative à la suspension du démarrage des projets immobiliers **Marienia** et **Usimendia** jusqu'à l'issue des élections municipales de mars 2026.

Votes contre : 19

Votes pour : 10

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Amaia BEYRIE**

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza